

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE
LE MARDI 4 octobre 2022 À 18H30**

Présences

Catherine Arpin
Christian Lamy
Amélie Nantel Vivier
Étienne Patenaude
Marie Hélène Froment
Marie-Ève Paquette
Diane Robichaud
Annick Gamache
Roxanne Gascon
Sarah Labrecque
Carole Leroux
Louise Gagné
Nancy Bernard
Nathalie Hébert

Substituts

Marie-Pier Côté Portelance
Daphné Santos Vieira
Karine Brossard
Cindy Leclerc

Absence

Nicole Martel

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté, l'assemblée est déclarée normalement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

CÉ -22-23-01

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Ève Paquette, appuyée par Catherine Arpin,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Présentation des membres (suivi)

Tous les membres se sont présentés.

4. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 14 juin 2022 (adoption)

CÉ -22-23-02

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy, appuyée par Carole Leroux.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CÉ du 14 juin 2022

5. Nominations aux postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire (décision)

En vertu de l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel

de la commission scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

CÉ -22-23-03

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment et appuyée par Marie-Ève Paquette

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Christian Lamy au poste de président du conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs pour l'année scolaire 2022-2023.

CÉ -22-23-04

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude et appuyée par Marie Hélène Froment,

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination d'Étienne Patenaude au poste de vice-présidente.

CÉ -22-23-05

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment et appuyée par Catherine Arpin,

IL EST RÉSOLU d'adopter les nominations de de Marie Hélène Froment et de Catherine Arpin (en alternance) au poste de secrétaire.

6. Dénonciation de conflit d'intérêts et déclaration relative aux antécédents judiciaires (information)

Nathalie Hébert informe les membres qu'ils doivent remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts et le retourner à l'école.

7. Représentant de la communauté (décision)

Le Conseil est toujours à la recherche d'un candidat représentant de la communauté. Il est toujours difficile de recruter. Si quelqu'un se montre intéressé, nous pouvons en informer le président.

8. Parole au public (information)

Le conseil est ouvert au public, mais il est demandé à ceux qui veulent y assister de contacter le président à l'avance. Un lien Teams sera fourni aux intéressés. Cette information sera publiée dans le prochain numéro de l'Alizé.

Mme Daphné Santos Vieira relève que la journée Vérité et réconciliation n'a pas été soulignée à la hauteur de ses attentes cette année et regrette que les différentes activités vécues par les élèves n'aient pas été communiquées à l'ensemble de la communauté de l'école. Nathalie Hébert suggère d'ajouter cette journée au calendrier de l'Alizé du mois de septembre.

9. Établissement des règles de régie interne (adoption)

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, qui doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Le projet de règles de régie interne [ou les règles de régie interne existantes] a été présenté aux membres du CÉ par la directrice. Des modifications ont été faites pour adapter le document au contexte de visioconférence.

Il a aussi été établi qu'il pourra y avoir 6 membres substitués. Le mode de fonctionnement pour déterminer qui agira comme premier substitut sera un courriel envoyé à tous. Le premier qui se manifeste sera substitut évidemment en considération des autres, donc en simplicité et équité pour tous.

CÉ -22-23-06

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment et appuyée par Marie-Ève Paquette,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par Nathalie Hébert dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10. Établissement d'un calendrier des séances du conseil d'établissement et échange des coordonnées des membres (adoption)

Les membres échangent sur la proposition de départ du calendrier faite par Nathalie Hébert.

Deux rencontres se feront en présentiel, les autres seront en virtuel. Un document informatisé sera partagé aux membres pour qu'ils puissent y inscrire leurs coordonnées.

CÉ -22-23-07

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude, appuyée par Marie Hélène Froment,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le calendrier tel que présenté.

11. Budget de fonctionnement

L'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire. Il prévoit également que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire.

Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, à assurer la présence des membres aux séances du CÉ et à assurer la formation des membres du CÉ.

Nathalie Hébert présente le budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l'année scolaire 2022-2023. Il est de 435\$.

CÉ -22-23-08

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy, appuyée par Catherine Arpin,

IL EST RÉSOLU d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023,

12. Comité cour d'école (suivi)

Nathalie Hébert informe les membres que les travaux de la dalle de béton ont débuté hier.

13. Campagne de financement

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées ;

Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites);

Nancy Bernard présente la campagne de financement BÔSAPIN. Les membres échangent à ce sujet.

CÉ -22-23-09

SUR PROPOSITION dûment faite par d'Amélie Nantel Vivier, appuyée par Catherine Arpin,

IL EST RÉSOLU d'approuver la tenue d'une campagne de financement BÔSAPIN au profit de la cour d'école.

14. OPP (information, 5)

Aucune rencontre ne s'est encore tenue, mais il y a un comité cette année.

15. Dérogation à la politique alimentaire (approbation 5)

Demande d'approbation de pouvoir déroger de la politique alimentaire à certaines dates : Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques et fête de fin d'année scolaire.

CÉ -22-23-10

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment, appuyée par Roxanne Gascon.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la dérogation proposée.

16. Sortie aux parcs et destination à distance de marche de l'école (approbation)

CÉ -22-23-11

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Ève Paquette, appuyée par Roxanne Gascon,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, que les enseignants aient le droit sortir de l'établissement avec leurs élèves dans les alentours de l'école.

17. Activités extrascolaires (approbation)

Proposé par Marie-Ève Paquette, appuyée par Amélie Nantel Vivier d'approuver les activités présentées pour un montant maximum que permet les encadrements financiers.

Pour le camp du 3^e cycle, on permet que les frais du camp et des autres activités s'élèvent à un maximum de 330\$ si le sondage compte 80% d'approbation.

CÉ -22-23-12

18. Éducation à la sexualité (approbation)

Demande d'approbation des planifications annuelles et des contenus en éducation à la sexualité.

CÉ -22-23-13

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude, appuyée par Catherine Arpin,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le contenu du programme d'éducation à la sexualité.

19. Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) au 3e cycle (approbation 5)

Demande d'approbation des planifications annuelles des contenus en orientation scolaire et professionnelle.

CÉ -22-23-14

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy, appuyée par Marie Hélène Froment,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le contenu en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle.

20. Activités parascolaires

Nancy Bernard présente les démarches qu'elle a faites pour que le Karaté Sportif soit proposé aux élèves dès cet automne. D'autres possibilités d'activités parascolaires seront présentées ultérieurement.

CÉ -22-23-15

SUR PROPOSITION dûment faite par Amélie Nantel Vivier, appuyée par Étienne Patenaude,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la mise en place de cette activité parascolaire.

21. Projet éducatif (suivi)

Le projet éducatif sera évalué et adopté au prochain conseil.

22. Service de garde (information)

Louise Gagné présente son début d'année au service de garde. L'enjeu de la pénurie de personnel est encore présent cette année.

23. Vie à l'école

L'équipe école souligne que la rentrée sous le thème de la magie s'est bien passée et que les élèves l'apprécient. L'instauration du nouveau mode de vie se déroule bien malgré quelques ajustements nécessaires. Tous, élèves et enseignants, se donnent le temps de se l'approprier.

24. Comité de parents

Marie-Ève Paquette et Amélie Nantel Vivier s'alterneront au comité de parents. La première rencontre de l'année n'a pas encore eu lieu.

25. Correspondance (information 5)

Aucune correspondance n'a été reçue.

26. Sujets divers

Aucun sujet n'est abordé.

27. Levée de l'assemblée (approbation)

CÉ -21-22-16

SUR PROPOSITION dûment faite par Catherine Arpin, appuyée par Marie Hélène Froment

IL EST RÉSOLU de clore, à l'unanimité, la séance à 21h15.

Christian Lamy
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice